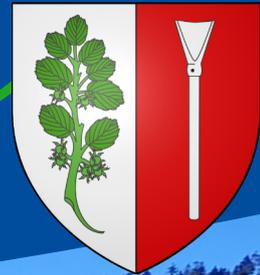


LE JOURNAL D'OBERHASLACH

Bulletin municipal n°30 - Avril 2022



Cet hiver, au Nideck

Les services de la mairie

NOUS VOUS ACCUEILLONS...

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h

Le vendredi de 8h à 12h

Le samedi de 10h à 12h

POUR NOUS CONTACTER



Mairie d'Oberhaslach
22 rue du Nideck
67280 OBERHASLACH



03.88.50.90.15



mairie@oberhaslach.fr

INFORMATIONS ET ACTUALITÉS DE LA COMMUNE



Sur internet

www.commune-oberhaslach.fr



Sur Facebook

« [Commune d'Oberhaslach](https://www.facebook.com/Commune-d-Oberhaslach) »



Sur votre smartphone avec
l'application « IntraMuros »

Téléchargement gratuit sur le
Play Store et l'App Store !

Ne nécessite aucune inscription

A vos agendas !



PAPIER-CARTON-PLASTIQUE

● Collecte sélective

À votre porte

- Vendredi 29 avril 2022
- Vendredi 27 mai 2022
- Vendredi 24 juin 2022

● Collecte des déchets verts

Sur le site du « Kaligoffe »

- Tous les samedis de 9h à 11h
- Sauf jours fériés



● Elections

À la maison des associations

- Présidentielles les dimanches 10 et 24 avril 2022
- Législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022



● Don du sang

À la salle des fêtes de Niederhaslach

- Lundi 9 mai 2022
- Lundi 18 juillet 2022



Mes chers concitoyens,

C'est avec un réel plaisir que nous vous adressons le 30^{ème} numéro, déjà, de notre bulletin communal.

Ce numéro anniversaire est pour moi l'occasion de saluer le formidable travail mené par la commission communication sous la direction de Aurélien HOELTZEL, adjoint au Maire chargé notamment de la communication.

Tout au long de l'année, vos élus se mobilisent pour vous présenter chaque trimestre, une synthèse des décisions du Conseil Municipal, un condensé de l'actualité communale, vous présenter de nouveaux services publics ou privés, mettre à l'honneur nos concitoyens méritants ou les activités de nos entreprises et associations.

Au delà de la rédaction, de l'édition et de l'impression de chaque numéro, nous avons la chance de pouvoir compter sur une vaste équipe, fidèle aux rendez-vous, pour assurer la distribution de ce document dans nos boîtes aux lettres et que je tiens également à saluer et à remercier.

Une fois encore, ce numéro, fruit de cet important travail collectif, ambitionne de vous livrer des informations claires sur la vie de notre village et utiles à notre quotidien.

Une actualité qui est également dupliquée de manière plus immédiate, sur le site internet de notre commune, la page facebook, l'application Intramuros, l'affichage en mairie et sur notre panneau lumineux d'entrée de ville.

En espérant que vous appréciez ce constant effort de communication transcrit dans l'ensemble de ces publications et qui nous engage, je tiens à réitérer mes plus sincères remerciements à toutes celles et ceux qui oeuvrent pour le rendre possible.

Vous souhaitant une agréable lecture de ce numéro anniversaire,

Bien à vous,



*Votre Maire
Jean BIEHLER*



Séance ordinaire du 20 décembre 2021

ACQUISITIONS FONCIÈRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de vente de parcelles de voirie rue des Cerisiers et rue de l'Étoile. Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'acquisition de ces parcelles pour l'euro symbolique.

CLEARCHANNEL - ACCEPTATION DE CHÈQUE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le chèque de règlement de 76,22 € de la société CLEAR CHANNEL au titre de la location de l'emplacement publicitaire au 17 rue du Nideck.

Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

ADHÉSION À UNE PLATEFORME MUTALISÉE DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune d'Oberhaslach.

À l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,
- d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe de la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation.

RENOUVELLEMENT DE LA DÉNOMINATION « COMMUNE TOURISTIQUE »

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès des services de l'Etat, le renouvellement de la dénomination de « commune touristique ».

Cette mesure est adoptée à l'unanimité des membres présents.

INDÉMNITÉS DES ÉLUS

La majoration des indemnités élus étant attribuée dans le cadre de la qualification de commune touristique, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer cette dernière octroyée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux élus, ce dernier fixe les indemnités de fonction de Maire à 51,6 % du terme de référence et celles des adjoints au Maire à 19,8 % du terme de référence.

Ces nouvelles mesures sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AUX AGENTS DE LA COMMUNE

A la suite de la demande de la trésorerie d'Erstein, il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération pour l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de notre commune.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C ainsi qu'aux fonctionnaires de catégorie A de la filière médico-sociale, dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature, sauf si le contrat de ces derniers prévoit un régime d'indemnisation similaire.

L'octroi de ces indemnités est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires demandées par l'autorité administrative.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois de la filière administrative (rédacteurs territoriaux et adjoints administratifs territoriaux), de la filière technique (adjoints techniques territoriaux, agents d'entretien) et de la filière sociale (ATSEM).

- De compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur, soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. L'agent pourra choisir entre le repos compensateur, dont les modalités seront définies selon les nécessités de service, et l'indemnisation.

- De majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.

- Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 janvier 2022

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités locales, et dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2022, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

SENTIER SENS'HASEL - CONVENTION « GARDIENS DU SENTIER »

Dans le cadre du projet de convention entre la commune d'Oberhaslach et l'association « Maison de la Nature Bruche-Piémont », Monsieur le Maire propose le versement d'une contribution financière annuelle à l'association. Cette contribution financière est destinée à participer à l'action pédagogique menée par l'association dans le cadre d'une sensibilisation à la nature et à l'environnement.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'accepter ce projet de convention et de verser une contribution financière annuelle de 500 €.

EPF - RÉTROCESSION TOTALE AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ EN FIN DE PORTAGE

En 2013, la municipalité avait fait le choix d'acquérir des parcelles entre le parking des Écoles et la rue des Pèlerins. Pour ce faire, il avait été décidé de recourir à l'Etablissement Public Foncier (EPF) chargé d'avancer les fonds de cette acquisition. Le délai fixé arrivant à échéance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à la rétrocession des dites parcelles dont le paiement a pu être effectué au fil des années, afin de devenir enfin pleinement propriétaire de ces terrains.

RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE : DÉBAT DEVANT L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Le Conseil Municipal est informé des enjeux, objectifs et moyens déployés par la commune pour assurer son obligation de participation financière aux contrats souscrits pour le personnel communal. Il s'agit d'un débat sans vote.

La commune participe déjà financièrement à hauteur de 25€/mois pour le risque santé et de 5€/mois pour la prévoyance.

FUSION DES CONSISTOIRES DE STRASBOURG, STE-MARIE-AUX-MINES ET BISCHWILLER DE L'ÉGLISE PROTESTANTE RÉFORMÉE D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPRAL)

Conformément à l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est obligatoirement appelé à donner son avis sur la délimitation des circonscriptions des cultes reconnus si elles concernent le territoire de la commune.

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, Bischwiller et Sainte-Marie-aux-Mines.

Séance ordinaire du 28 mars 2022

COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif du budget principal de l'année 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 157 976,37 € et un déficit en investissement de 23 446,26 €.

Le compte administratif du budget Forêt de l'année 2021 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 56,88 €.

Depuis 2018 la commune établit un budget annexe « lotissement » dont le compte administratif pour 2021 fait apparaître un déficit en investissement de 77 266,90 € correspondant aux travaux de géomètre et d'ingénierie réalisés.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Sur une proposition de Monsieur le Maire, les résultats des trois budgets ont été affectés aux budgets primitifs de l'année 2022.

COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion dressé par le receveur des finances publiques a été présenté aux membres du Conseil Municipal qui l'ont approuvé à l'unanimité.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur du maintien des différents taux d'imposition de la fiscalité directe locale au niveau de ceux de l'année 2021 soit 25.85 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties intégrant la part départementale, 87.09 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 18.77 % sur la Contribution Foncière des entreprises.

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal a pris connaissance des budgets primitifs 2022 préparés par Monsieur le Maire, ils ont été adoptés selon la répartition suivante :

BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement : 1 430 675 €

Investissement : 816 257 €

BUDGET FORÊT

Fonctionnement : 164 500 €

Le budget forêt ne comporte pas de section d'investissement.

BUDGET LOTISSEMENT

Fonctionnement : 1 477 266,90 €

Investissement : 877 266,90 €

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 28 mars 2022

FORÊTS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régulariser auprès de l'O.N.F. le transfert au profit de la commune du bois résineux pour la confection d'un pont mobile.

Il s'est ensuite prononcé sur la grille tarifaire relative à la vente de menus produits forestiers qu'il a adopté comme suit :

Bois Façonnés qualité chauffage / Bord de route

Type de Produit	Tarif € HT/m ³	Taux TVA	Tarif TTC/m ³
Feuillus	43	10%	47,3
Résineux	20	10%	22

Bois qualité chauffage / en fond de coupe

Type de Produit	Tarif € HT/m ³	Taux TVA	Tarif TTC/m ³
Feuillus	15	20%	18
Résineux	5	20%	6

RECRUTEMENTS D'AGENTS

Après une année passée au sein de notre commune en tant qu'agents communaux contractuels, Monsieur Hubert BENTZ et Madame Emilie SCHELL ont été recrutés respectivement en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire et adjoint administratif de 2^{ème} classe stagiaire.

TARIFS BACS À ORDURES MÉNAGÈRES ET BACS BLEUS

Le prix de vente des bacs à ordures ménagères et des bacs bleus est fixé à 33 € à compter du 1er avril 2022

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARKING DES ÉCOLES ET D'UNE PISTE CYCLABLE

Un groupement de commandes est constitué entre la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et la commune d'Oberhaslach ayant pour objet d'assurer la coordination de l'ensemble des travaux nécessaires à l'opération globale portant sur l'aménagement d'une piste cyclable entre la rue des Pèlerins, le parking et la rue des Ecoles.

CHANGEMENT DE RÉPARTITION DES BUREAUX DE VOTE

Afin de se mettre en conformité avec les obligations légales, une réorganisation des bureaux de vote a dû être effectuée. L'affectation à un bureau de vote se fait désormais en fonction de votre rue.

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle répartition.

Bureau de vote n°1 (Maison des associations)

PLACE DU BITZEN	RUE DU MOULIN
PLACE MARIN-BRAUN	RUE DU NOYER
RUE DU CALVAIRE	RUE DE LA PAIX
RUE DES CERISIERS	RUE DES PAQUERETTES
RUE DE LA HASEL	RUE DES PELERINS
RUE HAUTE	RUE DE LA PRAIRIE
RUE CAPITAINE LAHNER	RUE DE LA SOURCE
LE NEUFELD	RUE DU TIR
RUE LIES	RUE DE LA VICTOIRE
RUE DES LILAS	RUE DE WASSELONNE
RUE DE MOLSHEIM	RUE ZIEGELRAIN

Bureau de vote n°2 (Maison des associations)

RUE DES ACACIAS	RUE DU GREMPIL
RUE DES CHASSEURS	RUE DU KLINTZ
RUE DU CORDONNIER	IMPASSE DE L'ENGELMATT
RUE DE LA CROIX	RUE DU MITTENBACH
RUE DES ECOLES	RUE DU NIDECK
RUE DE L'EGLISE	RUE DU RINGELSTEIN
RUE DE L'ETOILE	RUE DES SAPINS
RUE SAINT-FLORENT	RUE DE SCHOTTEN
RUE DE LA FONTAINE	RUE DU TALMATRAIN
RUE DE LA FORET	IMPASSE DES VIGNES
RUE DU GENSBOURG	ZONE ARTISANALE DU KLINTZ





PRÉSENTATION DU SECOURS POPULAIRE

« Né en 1945, le Secours populaire est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et déclarée Grande Cause nationale. Celle-ci est habilitée à recevoir des dons, des legs et des donations. L'association s'est donnée pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde et de promouvoir la solidarité et ses valeurs. Elle rassemble des personnes de toutes opinions, conditions et origines qui souhaitent faire vivre la solidarité. »

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée. En France comme dans le monde entier, elle agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales.

L'antenne de Mutzig de la Fédération du Bas-Rhin

L'antenne de Mutzig du Secours populaire français a commencé ses activités en 2018. Les bénévoles fondateurs, après avoir distribué des prospectus d'information et posé des affiches, ont tenu la première permanence d'accueil le jeudi 28 février 2019, à l'époque dans la salle des Associations.

Les personnes aidées

Le Secours populaire est ouvert à toute personne en exprimant le besoin sans discrimination ni exigence particulière. Une cinquantaine de familles de Mutzig et ses environs y sont actuellement accueillies. Une participation minimale et une inscription sont demandées pour l'accès à la distribution alimentaire. Les paniers sont constitués en fonction des arrivages et de la taille des familles.

Les bénévoles

Tout le monde peut devenir bénévole et apporter sa contribution aux actions du Secours populaire. Actuellement une vingtaine de personnes font fonctionner l'antenne de Mutzig.

Pour plus d'information

Contactez le 07 81 88 65 10 ou par mail à l'adresse : mutzig@spf67.org

NOUVEAUX ARRIVANTS PENSEZ À VOUS FAIRE CONNAÎTRE EN MAIRIE !

Vous venez d'emménager à Oberhaslach ? Nous vous proposons de vous rencontrer en mairie sans rendez-vous ! Ce temps permettra de vous donner toutes les informations utiles de la vie de notre village (liste des commerces et entreprises, horaires d'ouvertures, liste des associations etc...)

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie pour toute information complémentaire au 03.88.50.90.15.

VOTRE BOÎTE AUX LETTRES

Au delà des services postaux et de transport de colis, notre commune et d'autres collectivités sont amenées à vous relayer certaines informations tout au long de l'année (coupure d'eau, travaux de voirie, informations municipales etc...). Que ce soit notre service technique ou nos bénévoles effectuant cette distribution, nombre d'entre eux se trouvent en difficultés pour identifier certains foyers.

Nous vous rappelons à ce titre, que votre boîte aux lettres doit comporter à minima, de manière lisible votre nom de famille.



CHATS ERRANTS, LES OBLIGATIONS DE LA COMMUNE ET LA BIENVEILLANCE DES HABITANTS



La présence de chats errants sur Oberhaslach constitue un problème traditionnel et récurrent. Les élus sont souvent sollicités par les habitants pour mettre un terme aux nuisances générées par ces animaux, livrés à eux-mêmes.

La stérilisation est la seule solution efficace pour maîtriser les populations de chats :

- La stérilisation stabilise la population de chats qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc.
- Elle limite les problèmes des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Concrètement, que fait la commune ?

La commune a conclu une convention avec l'association CHATS'SOCIES. Celle-ci s'engage à capturer les chats errants sur le territoire d'Oberhaslach, à les transporter chez les vétérinaires partenaires de l'association qui pratiqueront :

- La stérilisation
- L'identification au nom des Chats'Sociés
- Le déparasitage des chats

Après une courte convalescence au sein d'une des familles d'accueil de l'association, les chats pourront être relâchés sur leurs site de capture.

Si des personnes souhaitent aider les bénévoles de l'association « Les Chats'Sociés » en devenant famille d'accueil ou aider aux trajets vétérinaires par exemple, ils peuvent contacter l'association à l'adresse suivante : leschatssociés@outlook.fr

Rappel des obligations légales :

Chiens, chats : ces animaux de compagnie doivent être identifiés, c'est-à-dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France. Ce fichier est géré par la société I-cad, placée sous délégation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'identification d'un animal de compagnie est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie. Il est donc primordial de veiller à actualiser les informations sur le fichier national.

En quoi consiste l'identification ?

L'identification peut être réalisée selon deux méthodes par des professionnels habilités :

- par un tatouage de lettres et de chiffres sur la peau de la face interne du pavillon de l'oreille ou à l'intérieur de la cuisse ;
- par une puce électronique de la taille d'un grain de riz, injectée sous la peau. Le code, composé de 15 chiffres, pourra être lu grâce à un lecteur spécial et permettra l'identification de l'animal.

L'information communale

LED'S GO !

L'éclairage public représente près de la moitié de l'énergie électrique consommée par la commune. Aujourd'hui plus que jamais l'énergie prend sa place au cœur des débats.

Il apparaît primordial de se diriger vers des réductions de consommation d'énergies. L'un des leviers sur lequel nous pouvons agir et qui est très énergivore concerne l'éclairage public.

La commune s'y intéresse sérieusement depuis quelques temps. Dès 2017 la commune a commandé un audit sur l'état de santé de notre réseau d'éclairage public par un organisme externe. La synthèse a fait apparaître que les installations ne sont plus aux normes actuelles et de surcroît avec le temps sont devenues vétustes.

Une première action d'ampleur a été réalisée en 2018 avec le remplacement des 7 armoires de commande de l'éclairage présentes sur la commune. Le pilotage par capteur de luminosité a été abandonné et a été remplacé par des horloges astronomiques qui ont la particularité de se caler automatiquement sur chaque jour de l'année et d'apporter un allumage et une extinction des lampadaires de façon plus juste permettant ainsi de réaliser des économies d'énergie.

L'éclairage public en quelques chiffres

Il est composé d'un peu plus de 300 points lumineux et de 7 armoires de distributions. Les lampes sont réparties en 3 catégories : les lampes aux vapeurs de sodium qui ont cette couleur caractéristique orange que l'on retrouve dans les rues de Molsheim et du Nideck, les lampes aux halogénures métalliques et les lampes aux vapeurs de mercure que l'on retrouve principalement dans toutes les autres rues. Ce sont précisément ces dernières qui sont les plus grandes consommatrices d'énergie et qui ont été interdites à la vente dès 2015.

Le remplacement de l'éclairage public

Depuis, dès lors qu'une de ces lampes arrivait en fin de vie nous les avons remplacées par des lampes soit au sodium ou aux halogénures métalliques. Un autre inconvénient dans cette manière de procéder est que l'on se retrouve avec un mélange de couleurs des lampes dans une même rue ce qui peut être très désagréable pour les usagers et pour leur sécurité.

Afin d'obtenir une uniformité dans l'éclairage de rues nous avons pris l'option de remplacer progressivement l'éclairage selon les secteurs qui ont été identifiés au préalable en fonction de leur vétusté. Les services techniques de la commune ayant la compétence relative aux installations électriques, ont entrepris ces travaux en régie permettant au passage de réaliser de belles économies.

Une première tranche de cette ampleur a été réalisée en 2021 dans la rue de la Source. Cette rue compte au total 20 lampadaires, 9 d'entre eux ne fonctionnaient pas du tout ou fonctionnaient par intermittence. Lors des relevés, les 20 lampadaires étaient équipés de lampes au mercure d'une puissance de 125W chacune. Ces lampadaires fonctionnent uniquement avec une alimentation de courant qui consomme approximativement 20% de la puissance de la lampe ce qui revient à 150watt par point lumineux. Ces lampes ont désormais été remplacées par des lampes de 46W à technologie Led avec un niveau d'éclairement identique. A noter que ces lampes fonctionnent en direct sans alimentation permettant ainsi de diminuer la consommation électrique de façon significative.



Une estimation de la réduction de la consommation supérieure à 60%

Le passage de l'ensemble des luminaires en technologie Led permettra à l'avenir de diviser la facture électrique aisément par 2. A cela s'ajoute la réduction des coûts de maintenance. En effet la durée de vie des lampes à Leds est de 50 000 heures alors que les lampes traditionnelles sont de l'ordre de 8 000 heures.

En quelques chiffres :

La consommation d'énergie électrique due à l'éclairage public était en 2017 (avant le début du passage progressif en Leds) de 20 927€ annuel dont 3 461€ d'abonnement pour les 7 cellules de comptage.

Qu'en est-il de la réglementation ?

Depuis 2015, le bannissement des lampes à vapeur de mercure est effectif.

Depuis le 1er janvier 2018, un arrêté sur les nuisances lumineuses est applicable. Concernant l'éclairage public, cet arrêté interdit à partir de 2025 les luminaires émettant de la lumière directement vers le ciel. Ceci concerne les lampadaires de type boule. Sur ce point, la commune est concernée par les lampadaires qui se trouvent au nombre de sept sur la place Marin Braun.

L'arrêté indique également que pour toute nouvelle installation la température de couleur doit être inférieure ou égale à 3000 Kelvin afin de réduire la pollution lumineuse. Nous avons fait le choix d'anticiper et de passer en 3000 Kelvin chaque remplacement de lampe. C'est déjà le cas de la rue de la Source. Ces lampes possèdent une couleur plus chaude et sont moins agressives pour les usagers.



Qu'en est-il de la gestion de l'éclairage pendant la nuit ?

Certaines communes assez rares optent pour l'extinction totale ou une réduction partielle de leur éclairage pendant la nuit. Il est à retenir que pour appliquer ces mesures une révision complète du câblage sur l'ensemble de la commune serait nécessaire, ce qui évidemment aurait un retour sur investissement très médiocre. A cela on peut ajouter d'une part le sentiment d'insécurité que cela pourrait apporter auprès des riverains et d'autre part, en cas d'accident, selon les circonstances la responsabilité de la commune pourrait être engagée.

La rénovation de l'éclairage public, ce sont des économies d'énergie considérables, des nuisances lumineuses réduites et des frais de maintenance maîtrisés.

Vous souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à prendre contact en mairie avec Monsieur Fabien JUNGER, adjoint au Maire.



L'information communale

OBERHASLACH, UN SOUTIEN À L'UKRAINE

C'est dès le 27 février que notre village s'est mobilisé pour apporter son soutien aux Ukrainiens.

Les dons ont afflué dans notre Mairie et en 72 h, ce sont des centaines de sacs, de cartons remplis de vêtements chauds, de produits de première nécessité et de couvertures qui ont été recueillis.



L'étape suivante était d'organiser l'acheminement de tout ce matériel à destination des réfugiés. Dès le mercredi 1er mars, pas moins de 14 camionnettes remplies à bloc partaient en convoi depuis la salle polyvalente du village, direction Kircheim, au dépôt de la ferme Schumacher. Les villages d'Altorf, Gresswiller et Notalten nous ont rejoint dès les premières heures dans cette grande chaîne de solidarité. C'est finalement un premier camion de 22 tonnes qui a quitté l'Alsace direction Lodz en Pologne, le vendredi 4 mars au soir.

Pawel BLIZNIUK, adjoint au maire de la ville de Lodz, est venu superviser le départ de ces collectes. A l'origine, seulement deux camionnettes étaient prévues pour récupérer ces aides... Mais au vu de l'envergure de la collecte, le Consulat général de France en Pologne a finalement fait le choix de recruter des chauffeurs polonais avec leur poids lourd circulant sur le Grand Est, pour récupérer toutes ces marchandises. Pawel BLIZNIUK nous remercie chaleureusement car il ne s'attendait pas à un tel élan de générosité.

Dans la logique de ce mouvement de solidarité, dès le début du mois de mars, la municipalité en collaboration avec le Père Marc D'HOOGE, s'est mise en ordre de marche pour accueillir des réfugiés Ukrainiens afin de les installer à l'Ermitage Saint Florent.

Avec une équipe de bénévoles, nous avons préparé cet accueil en faisant un grand ménage au pavillon Saint André. Grâce à de généreux donateurs, une cuisine a pu être aménagée dans la grande véranda, et les placards remplis de réserves.

A ce jour, ce sont 3 familles, 15 enfants de 18 mois à 14 ans et 5 adultes qui ont pu être accueillis à l'Ermitage. Trois adultes ont reçu des promesses d'embauche de la ferme SCHUMACHER et pourront commencer dans quelques jours une activité professionnelle.

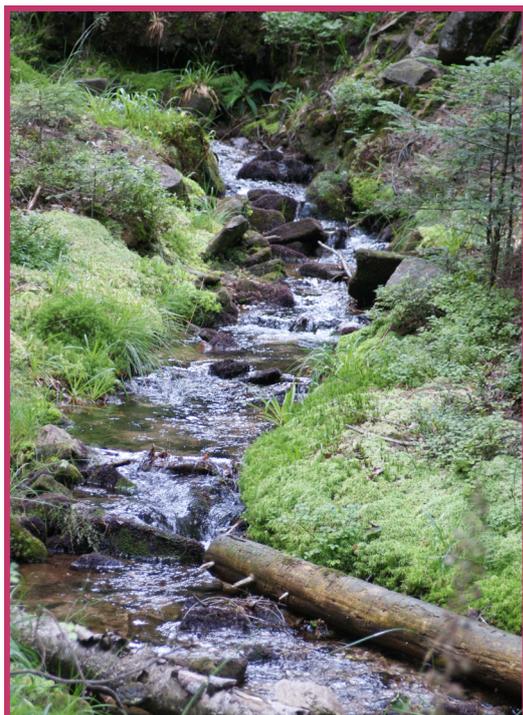
FIN D'EXPLOITATION DU RÉSEAU NUMÉRICÂBLE

Suite au rachat du groupe SFR en 2015, la marque Numéricable disparaît, donnant fin à la commercialisation de ses abonnements de télévision sur l'ancien réseau de câble. Nous informons les personnes qui bénéficient encore à ce jour des services de télévision via ce réseau que celui-ci cessera définitivement d'émettre dans les prochains mois. Ce réseau câblé sera ensuite progressivement démonté.

Pour continuer à bénéficier des services de télévision, vous pouvez vous adresser à votre opérateur actuel ou en démarcher un nouveau. Celui-ci sera en mesure de vous proposer le service de télévision sur une offre ADSL ou fibre optique en fonction de votre éligibilité.

PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE MOSSIG

En 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire des intercommunalités. Toutefois, ces missions nécessitent de s'affranchir des limites administratives et de travailler à l'échelle naturelle du bassin versant.



Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig a ainsi été créé en juillet 2019 avec pour missions l'aménagement du bassin versant et la protection des milieux aquatiques. Son territoire, le bassin versant de la Bruche, s'étend sur plus de 700 km², du Climont jusqu'aux rives de l'Ill à Strasbourg.

A Oberhaslach, nous sommes concernés sur le cours d'eau de la Hasel.

Concrètement, le syndicat mène des études et des travaux pour :

- Réduire les conséquences dommageables des inondations avec un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) ;
- Rétablir le fonctionnement naturel des rivières et améliorer leur qualité écologique ;
- Rétablir la continuité écologique, c'est-à-dire permettre aux poissons et aux sédiments de transiter librement dans les cours d'eau en supprimant les obstacles ;
- Protéger les zones humides existantes et restaurer les zones humides dégradées.

Le syndicat a également une mission de sensibilisation des élus et des citoyens afin de mieux comprendre les rivières, leurs variations et la biodiversité qu'elles abritent.

Les trois membres du syndicat sont la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA. Le SDEA représente les intercommunalités qui ont transféré la compétence GEMAPI avant 2019 : la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, la Communauté de communes Mossig et Vignoble, la Communauté de communes des Portes de Rosheim et la Communauté de communes de la Région de Saverne.

Chaque structure membre est représentée à un tiers dans le comité syndical composé de 21 élus et présidé par M. Jean-Luc SCHICKELE, maire de Mutzig. Le siège du syndicat est établi à Molsheim.

Les actions et le fonctionnement du syndicat sont financés par ses membres, également à hauteur d'un tiers par structure. Le syndicat bénéficie d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de l'État et de la Région Grand Est.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet (www.bassinversant-bruchemossig.fr) et la page Facebook du syndicat.

Initiatives locales

GOÛTS ET COULEURS D'AUTOMNE

L'Office du tourisme, prépare une grande manifestation sur tout le territoire autour des fleurs, fruits et légumes d'automne.

Tous les métiers de bouches de la communauté de communes de Molsheim Mutzig y seront associés pour valoriser la gastronomie Alsacienne dans leurs établissements avec les produits de saison.

- Notre village se transformera en un immense jardin aux couleurs automnales.

- Pour ce faire, les écoles vont semer des graines de potirons et de cucurbitacées.

Ils serviront de décors dans le village pendant cette période automnale.

Un marché aura lieu le dimanche 30 octobre 2022 organisé par la nouvelle association des commerçants, «La Guilde du Nideck», où vous pourrez découvrir de nombreux exposants avec des produits locaux, des horticulteurs, des pépiniéristes, et des maraîchers qui seront à votre écoute pour vous proposer des idées originales et naturelles pour décorer vos jardins ou vos jardinières, avec la fleur d'octobre le chrysanthème.



CRÉATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION : « LA GUILDE DU NIDECK »



Récemment, des commerçants du village ont souhaité se réunir afin d'étudier la possibilité pour eux, de contribuer à la dynamique locale de notre commune. La municipalité a d'emblée souhaité soutenir cette démarche.

Pour cela, le groupe de commerçants à l'origine de ce projet a contacté les entreprises du village pour les informer de cette initiative et inviter tout un chacun des professionnels qui souhaiteraient les rejoindre.

La première réunion s'est ainsi tenue le 4 avril dernier à l'Hostellerie Saint Florent.

Sylvain GANJOUFF, de l'Hostellerie Saint Florent a ainsi été élu Président, Elodie FELD des Jardins du Nideck, secrétaire, Alexis HÉDIN DUBOUR du magasin PROXI, trésorier.

«La Guilde du Nideck» devient ainsi la 25^{ème} association de notre commune !

Cette dernière ne manque pas d'idées et de projets. Elle participera d'ailleurs très prochainement à la manifestation organisée dans notre commune «Tous aux châteaux» le 1^{er} Mai prochain en assurant la préparation et le service d'une Paëlla pour les randonneurs !

Dans un second temps, l'association compte organiser plusieurs marchés des producteurs locaux à la zone de loisirs de l'Engelmatt contribuant ainsi à la dynamique touristique de notre village, sujet sur lequel, Mireille RODRIGUEZ, adjointe au Maire, pilote un groupe de travail dédié. D'ores et déjà, nous souhaitons, un franc succès à «La Guilde du Nideck» dans ses futurs projets !

RENCONTRE AVEC JEAN-MARIE JUNG

Niché dans les sapins, sur la colline du Gensbourg, l'espace d'accueil de Jean-Marie JUNG invite d'emblée à la reconnexion à soi. Installé depuis 10 ans dans notre village, à la retraite, M. JUNG est attaché à la notion de bien-être émotionnel, énergétique et physique.

Sa pratique propose ainsi plusieurs facettes d'approches allant de la méditation, du magnétisme, de la médecine chinoise ou encore de l'hypnose, aux ateliers de communication conjugale et aux bilans énergétiques des maisons...

Par différentes méthodes, il va créer des espaces où la personne est amenée à se reconnecter à son histoire, où l'émotion pourra s'exprimer, dans un accompagnement respectueux et bienveillant.

Dans ces périodes troublées, un temps de pause, d'écoute de soi est peut-être nécessaire ?

N'hésitez pas à le contacter. Des séances individuelles ou en groupes sont proposées avec de la méditation le lundi à 19h15 et le vendredi à 18h30 à la Maison des associations.



4 rue du Gensbourg
67280 OBERHASLACH



03.88.47.27.59



pjmjung@hotmail.fr

UNE JEUNE CHAMPIONNE DE FRANCE À OBERHASLACH !



Alexane 16 ans, habitante de notre commune vient de se voir décerner le titre de championne de France en gymnastique rythmique dans la catégorie « Nationale B 16/17 ans ». Cette catégorie sportive est le 3ème plus haut niveau français.

La gymnastique rythmique est une discipline qui mélange la danse et la coordination avec différents engins (la corde, le cerceau, le ballon, les massues et le ruban).

Licenciée à Strasbourg dans le club « Strasbourg GRS », cette passion, c'est sa maman Amanda qui la lui a transmis dès le plus jeune âge puisqu'elle pratique cette discipline depuis l'âge de 6 ans.

Au championnat, Alexane a présenté deux enchaînements ballon et massues. Ce titre de championne de France, c'est l'aboutissement d'une saison intensive avec des entraînements à raison de 4 fois par semaine tout en préparant son bac. Ces entraînements impliquent une préparation à travers différents cours (danse classique, préparation physique et spécifique GR).

Alexane s'est d'ailleurs vue récompensée d'un titre de championne départementale, interdépartementale puis régionale.

Pour la suite, Alexane a pour objectif une pratique collective de GRS où elle vise avec son équipe une nouvelle médaille au championnat de France. En individuel, grâce à son titre de championne de France, Alexane a désormais la possibilité d'accéder à la compétition en Nationale A. La retraite sportive, ce n'est donc pas pour demain !

La commune d'Oberhaslach lui adresse toutes ses félicitations !





PÉDIBUS ! ET SI ON SE LANÇAIT ?

Petit rappel de l'historique du projet :

Soucieuses des problématiques de mobilité, de sécurité et de santé, la mairie d'Oberhaslach, l'association des parents d'élèves et l'école souhaitent mettre en place d'un pédibus ou « bus pédestre ».

Le projet a démarré fin 2021 avec l'envoi d'un questionnaire à tous les parents des enfants de l'école. L'enquête a été diffusée dans les cahiers pour consulter les parents et voir si le projet pouvait intéresser les habitants d'Oberhaslach. Résultat : 35 questionnaires ont été complétés et 30 parents ont indiqué être prêts à confier leur enfant au Pédibus !

Début 2022, une réunion publique a été organisée avec les directrices de l'école, l'association des parents d'élèves, les parents intéressés, les membres de la commission développement durable et la municipalité. C'est ainsi que nous avons pu définir les projets de lignes de pédibus avec les potentiels arrêts de pédibus.

Mais au fait, qu'est-ce qu'un pédibus ?

C'est un petit train scolaire encadré par des adultes volontaires pour accompagner les enfants à l'école à pied.

Quels sont les avantages ?

Le pédibus crée du lien social (entre les enfants et avec les adultes). C'est un bon moyen de gagner en autonomie en prenant conscience des règles de la rue. Il incite les enfants à se déplacer à pied : c'est bien meilleur pour la santé ! Il limite les problèmes de stationnement aux abords des écoles. C'est tellement plus intéressant et amusant de partir à l'école à pied avec les copains et les copines plutôt que de rester chacun dans sa voiture !

Comment ça marche ?

Un adulte passe prendre les enfants aux arrêts identifiés et les conduit en toute sécurité sur le chemin de l'école. Les horaires de passages et itinéraires sont fixes.

C'est pour quand ?

Une phase test est prévue du lundi 2 mai au vendredi 21 mai. D'ici là, les lignes de pédibus vont être testées pour connaître précisément le temps de trajet à pied des enfants jusqu'à l'école. Ces derniers vont pouvoir plancher sur le nom qu'ils souhaitent donner aux arrêts de pédibus. Les lignes qui rencontreront le plus de succès (nombre d'enfants concernés et accompagnateurs disponibles) seront retenues pour la phase test début mai.

Les prérequis pour lancer le pédibus :

Il faut un nombre suffisant d'accompagnateurs ! (Un accompagnateur peut gérer un groupe de 5 à 7 enfants maximum selon l'âge). Il faut au moins un chef de file et un suppléant (en cas de contre-temps) soit 2 personnes disponibles le matin pour assurer le trajet d'une ligne. Si les personnes mobilisées ne sont pas assez nombreuses, la phase test ne pourra pas perdurer sur la totalité.

Vous souhaitez en savoir plus sur cette démarche ? N'hésitez pas à contacter :

- En mairie : Mme Rachel LE-GUERER-VERGER, adjointe au Maire : rachel.le-guerer-verger@oberhaslach.fr
- A l'école : Mme Ellen BLOM et Mme PATOOR, directrices des écoles primaire et maternelle : 03.88.50.99.47

RÉ-OUVERTURE DE L'AIRE DE DÉCHETS VERTS

Afin de valoriser les déchets organiques et rendre un service aux habitants, la commune d'Oberhaslach a décidé de réouvrir l'aire de déchets verts.

L'expérimentation conduite l'année dernière a été concluante et la fréquentation témoigne de l'intérêt des habitants pour ce service.

Les créneaux d'ouverture restent inchangés, il est possible de venir déposer des déchets tous les samedis matins de 9h à 11h (fermeture les jours fériés).



L'aire de déchets verts est accessible gratuitement pour les particuliers d'Oberhaslach.

L'accueil est assuré par la commune.



- Le site est accessible en voiture mais il est demandé de rouler doucement et de respecter tous les utilisateurs pour une bonne harmonie des usages

- Tous les déchets verts secs ou humides sont acceptés (feuilles mortes, tontes de gazon, taille de haies, entretien de massif...)

Ce que vous ne pouvez pas déposer :



- Déchets alimentaires
- Planches de bois
- Terre /gravats
- Fumier
- Cartons
- Ordures ménagères



COLLECTE DES PILES, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La dernière collecte d'enlèvement des piles et accumulateurs a représenté un poids total de 65 Kg !

Bravo à tous les recycleurs !

Pour rappel, où déposer les piles usagées ?

- dans votre magasin PROXI Oberhaslach
- à la mairie (accessible à tout moment dans le sas d'entrée)
- les enfants peuvent déposer les piles à l'école

Transport à la demande

Pourquoi ce service ?

L'objectif de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG est de permettre aux personnes ne disposant pas de moyens de transports personnels (soit temporairement soit à titre permanent) de se déplacer au sein de la Communauté de Communes pour :

- Accéder aux services publics : hôpital, consultations médicales, services à la population, marchés, gares S.N.C.F., arrêts de bus...
- Ou tout simplement pour se rendre dans leurs familles, chez leurs amis.

Pourquoi ce service ?

Le service est ouvert à toutes personnes quel que soit l'âge et le motif du déplacement à l'exclusion des trajets scolaires et professionnels ou des trajets pris en charge par un organisme social (la Sécurité Sociale ou le Pôle Emploi par exemple)



Les personnes à mobilité réduite, ont accès au transport à la demande dans les mêmes conditions.

Quels sont les horaires de fonctionnement ?



Du lundi au vendredi :
De 8h00 à 20h00



Le samedi :
de 8h00 à 17h00

Sur quel territoire ?

Les 18 communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG :

ALTORF - AVOLSHEIM - DACHSTEIN - DINSHEIM-SUR-BRUCHE - DORLISHEIM - DUPPIGHEIM - DUTTLENHEIM - ERGERSHEIM - ERNOLSHEIM-BRUCHE - GRESSWILLER - HEILIGENBERG - MOLSHEIM - MUTZIG - NIEDERHASLACH - OBERHASLACH - SOULTZ-LES-BAINS - STILL - WOLXHEIM

et la commune de ROSHEIM.

Quel est le tarif ?

	Au sein de la Communauté de Communes Molsheim-Mutzig	Vers la Commune de Rosheim
	Ticket à l'unité*	3,50 €
Carnet de 10 tickets	30,00 €	40,00 €

(*) tarif par trajet et par personne

1 aller/retour = 2 trajets = 2 tickets

La différence entre le prix réel de la course et le prix que vous payez est prise en charge par la Communauté de Communes.

Comment utiliser ce service ?

1 Appelez le :



 N° AZUR **0 810 002 707**

(prix d'un appel local)

2 Prenez rendez-vous, en précisant le lieu et l'heure désirés

 **Merci de réserver 24h à l'avance !**

Un contretemps ? Pensez à annuler votre réservation au moins 1h à l'avance !

3 A l'arrivée du véhicule, informez le chauffeur de votre destination, signez le titre de transport qui vous sera remis et réglez



3,50 €

4  Puis enfin, laissez-vous conduire !

Avec le soutien du

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



Auto-Com'

SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Déplacez-vous au sein de la
Communauté de Communes
comme vous le souhaitez !



Communauté de Communes
de la Région de
MOLSHEIM-MUTZIG

Communauté de Communes de la
Région de Molsheim-Mutzig

2, route Ecospace - B.P. 93077
67125 MOLSHEIM CEDEX
Tel : 03 88 49 82 58
Fax : 03 88 49 38 14
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr
www.cc-molsheim-mutzig.fr



ALTORF - AVOLSHEIM - DACHSTEIN - DINSHEIM-SUR-
BRUCHE - DORLISHEIM - DUPPIGHEIM - DUTTLENHEIM -
ERGERSHEIM - ERNOLSHEIM-BRUCHE - GRESSWILLER -
HEILIGENBERG - MOLSHEIM - MUTZIG - NIEDERHASLACH -
OBERHASLACH - SOULTZ-LES-BAINS - STILL - WOLXHEIM



Quelques réalisations

Rénovation de sanitaires dans nos bâtiments communaux...

...Au salon de coiffure



...À la sacristie



Installation de portes battantes aux toilettes de la salle des fêtes



Pour maintenir propre notre village, installation d'équipements sur le chemin menant du parking de l'école à la rue des pèlerins : à utiliser sans modération !



Local pompiers : travaux d'isolation et installation d'un espace de stockage



Aire de déchets verts : après un broyage effectué cet hiver, une réorganisation de l'espace a été effectuée pour mieux circuler.



En attendant Pâques, c'est dans une ambiance hivernale que nos bénévoles ont décoré notre village le 2 avril dernier.



Prochainement à Oberhaslach

*sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire

Comité des fêtes
Oberhaslach



EN MAI

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Dimanche 1 ^{er} Départs à 9h30 et 10h30	Tous aux châteaux (randonnée et paëlla au Nideck) 03.88.50.94.10 - laguilledunideck@gmail.com	Nideck	Commune et La Guilde du Nideck
Dimanche 8 de 8h à 17h	Vente de fleurs 06.61.34.04.14	Salle des fêtes	Association Ermitage St Florent
Dimanche 8	Cérémonie du 8 Mai 03.88.50.90.15	Monument aux morts	Commune

EN JUIN

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 4 à 15h	Trail de la Hasel 06.18.57.87.65 ou traildelahasel.fr	Salle des fêtes	Ski-Club
Dimanche 12	Marché du terroir et des producteurs laguilledunideck@gmail.com	Zone de loisirs Engelmatt	La Guilde du Nideck
Samedi 18 à 8h	Journée citoyenne Inscriptions au 03.88.50.90.15	Ateliers municipaux	Commune
Dimanche 26 à 12h	Barbecue communal 03.88.50.90.15	Zone de loisirs Engelmatt	Commune

